

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
Parking de la salle Bonne Humeur - rue du 11 Novembre
Soirée années 80 – 23 juillet 2026

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la « Soirée années 80 » du jeudi 23 juillet 2026, organisée par le Centre Social et Culturel Chanteclair dans le cadre des festivités d'été.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants à cette manifestation.

ARRÊTÉ ✓

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking de la salle Bonne Humeur, à l'exception des véhicules de secours et de services communaux, du jeudi 23 juillet 2026 - 14h00 au vendredi 24 juillet 2026 - 02h00.

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés et entretenus par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U
- Madame la Directrice de Centre Social et Culturel Chanteclair

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 04 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER

